



LE PRÉSIDENT

Réf: 68/13/PT/CP/FS

Monsieur Laurent FABIUS
Ministre des Affaires étrangères
et européennes
37 quai d'Orsay
75351 Paris cedex 07

Paris, le 25 janvier 2013

Monsieur le Ministre,

L'an dernier, à cette même période, nous écrivions au chef de la Diplomatie française pour demander de « *ne pas oublier les défenseurs chinois des droits de l'Homme, de rester les yeux ouverts sur la triste réalité d'aujourd'hui en Chine et d'agir dans le dessein d'obtenir des résultats* ». Nous restons persuadés qu'il demeure nécessaire, lors du renouvellement de l'équipe dirigeante, de rappeler aux autorités chinoises leurs obligations au regard des engagements qu'elles ont pris, et de ne pas rester sans réaction devant les violations manifestes et répétées des droits de l'Homme que l'on peut observer dans leur pays.

La réponse du Quai d'Orsay, datée du 9 mars 2012, enregistrée par le cabinet du ministre sous le numéro 001580, nous assurait de « *l'engagement personnel du ministre en faveur des droits de l'Homme en Chine* ».

Nous croyons qu'à l'instar de votre prédécesseur, vous êtes sensible à cette cause et à l'anachronisme que représente le maintien d'un système d'État-parti pour un cinquième de la population mondiale. Nous constatons cependant que la France s'abstient de toute prise de position publique et semble se satisfaire du tiède langage européen de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Des couches de plus en plus nombreuses de la population chinoise s'offusquent de la situation présente de leur pays et attendent de l'Europe – et en particulier de la France – qu'elle s'exprime avec force, courage et détermination. Il serait regrettable de décevoir cette espérance. C'est pourquoi nous aimerions connaître les démarches concrètes qui ont été, ou seront effectuées, par la France, en faveur des droits de l'Homme, et si vous avez pu évoquer cette cause en juillet dernier lors de votre visite en Chine. Nous souhaiterions que les membres du gouvernement qui se rendent à Beijing remettent à leurs interlocuteurs une liste de prisonniers de conscience, comme c'en était l'usage avant que la France abaisse ses exigences et s'incline devant la susceptibilité supposée de l'État chinois. Vous trouverez ci-joint une liste de vingt personnalités incarcérées pour avoir simplement défendu les mêmes libertés fondamentales et universelles que partagent la France et l'Europe.

D'autre part, il nous semble que plusieurs faits récents auraient mérité une réaction française, à l'image de celle du 10 avril 2012, en faveur de l'avocate – infirme par suite de coups reçus de ses gardiens – Ni Yulan et de son époux.

Citons notamment, en 2012 :

- la mort en prison, annoncée fin 2012, du poète ouïghour Nurmemet Yasin, détenu depuis 2004 ;
- le maintien en détention du prix Nobel de la paix Liu Xiaobo, pour lequel l'Union européenne, lauréate 2012, n'a pas eu un mot de sympathie lors de la remise du prix le 10 décembre dernier ;



- la cinquantaine d'immolations par le feu de Tibétains, désespérés de n'obtenir aucune réponse à leurs demandes d'autonomie véritable ;
- le régime de résidence surveillée imposé de son propre chef par la police à de nombreuses personnalités de la dissidence ;
- les condamnations à mort répétées, prononcées après procès sommaire, contre des militants autonomistes du Xinjiang.

Nous comprenons que votre administration se mobilise principalement sur les questions d'actualité immédiate et que priorité soit accordée aux zones de conflit et à la diplomatie commerciale. Mais l'on ne peut qu'être vivement préoccupé par la situation déplorable et permanente des droits de l'Homme dans le plus peuplé des pays membres du Conseil de sécurité des Nations unies, et par le quasi total silence français et européen. Au sujet de la Chine, et nous partageons ce point de vue, vous affirmiez le 29 mai 2012 « [savoir] *qu'il faut faire avancer concrètement les choses et que ce n'est pas en maniant l'invective qu'on y arrive. Il ne sert à rien d'être provoquant ni complaisant, et encore moins d'être successivement l'un et l'autre* ».

Le président de la République affirmait d'autre part en mai 2012, peu avant son élection, que « *la France, en Chine comme partout ailleurs, demandera la libération ou la fin des poursuites de personnes inquiétées en raison de leurs opinions, et soutiendra les organisations de la société civile qui militent en faveur du respect des droits fondamentaux. L'ensemble des mesures permettant d'aboutir à ces objectifs seront examinées par les instances parlementaires et gouvernementales compétentes, qui seront incitées à les adopter et mettre en œuvre dans les meilleurs délais* ».

Le ministre délégué chargé des Affaires européennes a affirmé, le 28 novembre dernier, devant l'Assemblée nationale, que la question des droits de l'Homme en Chine serait systématiquement « *évoquée chaque fois que l'occasion s'en présenterait* ». Nous souhaitons que le gouvernement tienne parole. La visite du ministre de l'Economie et des Finances début janvier 2012 ne donne aucun indice confirmant ces bonnes intentions. Enfin, il nous semble que des prises de position à l'échelle de l'Union européenne auraient un grand poids en raison de la puissance industrielle, technique et commerciale de cette dernière – qui l'emporte de loin sur la puissance économique chinoise – et qu'il revient à la France de presser l'Union de s'exprimer avec courage et fermeté.

Nous ne manquerons pas de faire part de nos attentes au président de la République lorsqu'il se rendra en Chine dans les prochains mois.

Nous vous remercions par avance des informations que vous voudrez bien nous communiquer quant aux actions menées par la France en faveur des droits de l'Homme en Chine, et pour la libération des prisonniers de conscience.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pierre Tartakowsky
Président de la Ligue des droits de l'Homme

P.J. : la liste de vingt personnalités incarcérées pour avoir défendu des libertés fondamentales